COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Absents Excusés : Patrick CADENET, Sandrine FAVRE, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX
Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Assainissement de Moulin Neuf : travaux projetés et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les eaux usées de Moulin Neuf sont rejetées sans traitement vers le milieu naturel. CEREG Ingénierie a été mandaté pour travailler sur le projet d'assainissement de Moulin Neuf ; ce projet prévoit :

- la reprise de l'exécutoire du réseau actuel,
- le complément de la collecte par 3 antennes,
- le transfert des eaux usées vers la station du village de Montlaur.

Le coût de l'opération est estimé à 199 886,50 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES (€ HT)	RECETTES (€ HT)
Réseaux : 170 630	Agence de l'eau (25%) : 49 971.62
Branchement AEP et électricité : 2 500	Conseil Départemental (10 %) : 19 988,65
Prestations annexes : 18 100	Commune de Montlaur (65 %) : 129 926,23
Divers et imprévus : 8 656,50	
TOTAL : 199 886,50	**TOTAL : 199 886,50**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les travaux projetés et approuve le plan de financement prévisionnel.

2- Participation financière de la commune au séjour pédagogique de l'école du Rougier

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les élèves des classes de CE2 et CM ont effectué un séjour pédagogique du 18 au 22 mars 2019 au domaine de Laurière (Villefranche de Rouergue).
Il propose qu'une participation financière de 1 714 € soit attribuée et versée au prestataire du séjour.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de la participation financière.

3- Convention de partenariat entre la ville de Millau et la commune de Montlaur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la pièce de théâtre « Parole de Fralibs » sera présentée à la salle des fêtes le 11 janvier prochain, dans le cadre des Echappées de la Maison du Peuple. Une convention sera signée avec la ville de Millau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention.

4- Décisions du Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 novembre 2018, le conseil lui a délégué l'exercice du droit de préemption urbain. Il présente les déclarations d'intention d'aliéner qu'il a eu à connaitre dans ce cadre là.

Fin de séance à 21h30.